

## Annexe 1 : tableau des opérations 2018

Type d'opérations 2018	Maître d'ouvrage	montant du plafond d'investissement subventionnable	Taux 2018
<b>1/Soutien aux services publics, aux commerces et à la revitalisation de centre bourg</b>			
Revitalisation de centre-bourg (hors travaux d'enfouissement/ effacement de réseaux et d'espaces verts)	commune	600 000 €	30,00%
Dernier commerce rural	commune ou EPCI	200 000 €	30,00%
Construction ou restructuration de locaux dans le cadre d'une mutualisation de services ou de moyens, d'espace publics mutualisés dont les Maisons de service au public (MSAP)	commune ou EPCI	500 000 €	30,00%
Construction de maisons de santé pluridisciplinaires selon les critères de l'ARS	commune ou EPCI	600 000 €	50,00%
<b>2/Secteur scolaire</b>			
Constructions restructurations et extensions (priorité aux RPI concentrés) : bâtiments scolaires, restaurants scolaires, locaux périscolaires	commune ou EPCI	250 000 €	50,00%
<b>3/Transition énergétique</b>			
Assainissement et gestion des déchets: création ou mise en conformité des infrastructures existantes	commune ou EPCI	300 000 €	30,00%
Transition énergétique : projets concourants à la réalisation d'économie des ressources énergétiques à l'exclusion des opérations génératrices de recettes	commune ou EPCI	300 000 €	30,00%
<b>4/Voirie</b>			
Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie (préalablement visé par la DDT)	commune ou EPCI	200 000 €	20,00%
<b>5/Bâtiments et structures communaux et intercommunaux</b>			
Constructions ou restructurations des bâtiments communaux et intercommunaux dont accessibilité dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) approuvé par le préfet et mise aux normes.	commune ou EPCI	500 000 €	30,00%
Travaux de sécurité en urgence sur présentation d'un rapport faisant état de l'urgence (sauf acquisition foncières et immobilières, études et prestations intellectuelles)	commune ou EPCI	100 000 €	20,00%
Constructions, restructurations et extensions d'équipements sportifs non couverts et/ou de plein air : skate parc, city stade, équipements sportifs de proximité	commune ou EPCI	100 000 €	20,00%
<b>6/Secteur économique et touristique</b>			
Création ou extension de ZA sous réserve d'études préalables, création d'atelier relais	EPCI	500 000 €	20,00%
Action en faveur du tourisme : études, mises aux normes, restructuration de campings municipaux et des structures d'accueil touristiques	commune ou EPCI	400 000 €	30,00%

